



# Dicalite Milled Expanded Perlite

## Dicalite Agents GPE

### Dicalite Expanded Perlite

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 15/03/1994 Date de révision: 03/11/2016 Remplace la fiche: 21/03/2011 Version: 08.00

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	:	Substances
Nom commercial	:	Dicalite Milled Expanded Perlite / Dicalite Agents GPE /Dicalite Expanded Perlite
Nom chimique	:	Perlite
Numéro CE	:	-
n° CAS	:	93763-70-3
Code du produit	:	350/536
Type de produit	:	Composés non organiques
Groupe de produits	:	Produit commercial

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	:	Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel	:	produit chimique
Utilisation de la substance/mélange	:	Filtrage et remplissage Aide aux filtres
Fonction ou catégorie d'utilisation	:	Charges

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : D'autres utilisations envisagées devraient être discutées avec le producteur.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Dicalite Europe nv  
Scheepzatestraat 100  
B-9000 Gent  
Tel.: +32-9 250 95 50 Fax: +32-9 250 95 59  
e-mail: sales@dicalite-europe.com website: www.dicalite-europe.com

#### SDS responsable:

Tim Neyt  
Customer Service Manager  
Tel.: +32-9 250 95 63 E-mail: sales@dicalite-europe.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 -9 250 95 50 (8.00-17.00) +32 477 424 783 (17.00-8.00) Mr. Tim Neyt  
Société

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

La poussière peut causer une irritation par action mécanique.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou selon la législation nationale pertinente.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle permettant d'éviter l'inhalation de poussières. La poussière peut causer une irritation par action mécanique. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

# Dicalite Milled Expanded Perlite

## Dicalite Agents GPE

## Dicalite Expanded Perlite

### Fiche de données de sécurité

Version: 08.00

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.1. Substance

Type de substance : Exempté de REACH, Annexe V

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dicalite Milled Expanded Perlite / Dicalite Agents GPE /Dicalite Expanded Perlite	(n° CAS) 93763-70-3 (Numéro CE) -	≈ 100	Non classé

Remarques : Silice cristalline alvéolaire  
<0,1% fraction fine

Textes des phrases H: voir section 16.

##### 3.2. Mélange

Non applicable

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin.  
Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Ne pas frotter les yeux, dommage de la cornée possible. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.  
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : La poussière peut causer une irritation par action mécanique.  
Symptômes/lésions après contact oculaire : rougeur, mal, irritation légère des yeux. Irritation mécanique.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit n'est pas inflammable. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.  
Danger d'explosion : Aucun connu.  
Reactivité en cas d'incendie : Aucun connu.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Aucun connu.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Aucune mesure particulière n'est requise. Approcher sous le vent.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Protection personnelle en cas de lutte contre l'incendie.  
Protection en cas d'incendie : Mesures antipoussières. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection (voir rubrique 8).  
Autres informations : Eviter toute formation de poussière.

# Dicalite Milled Expanded Perlite

## Dicalite Agents GPE

### Dicalite Expanded Perlite

#### Fiche de données de sécurité

Version: 08.00

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter toute formation de poussière. Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières). Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Mesures antipoussières : Dégagement de poussières: se tenir du côté d'où vient le vent.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions particulières.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour confinement : En poudre: pas d'air comprimé pour le pompage.

Procédés de nettoyage : Manipulation du produit en grande quantité : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Remédier aux épandages importants à l'aide d'une pompe ou d'un aspirateur.

Autres informations : Eviter toute formation de poussière.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections (8, 13). RUBRIQUE 7.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute formation de poussière. Assurer une ventilation convenable. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Voir: Directives pour l'exposition. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

Mesures d'hygiène : Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Conditions de stockage : Tous les conteneurs doivent porter une mise en garde contre l'exposition. Entreposer dans un endroit sec et abrité afin d'éviter tout contact avec l'humidité. Empêcher l'absorption d'humidité et la contamination en conservant le récipient bien fermé.

Produits incompatibles : Conserver à l'écart des: acides forts, bases fortes et substances comburantes, eau, agents réducteurs. Acide fluorhydrique.

Chaleur et sources d'ignition : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Informations sur le stockage en commun : Agents odorants.

Lieu de stockage : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Dicalite Milled Expanded Perlite / Dicalite Agents GPE / Dicalite Expanded Perlite (93763-70-3)

UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup> Poussières fines
----	--------------------------------	--------------------------------------

# Dicalite Milled Expanded Perlite

## Dicalite Agents GPE

### Dicalite Expanded Perlite

#### Fiche de données de sécurité

Version: 08.00

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés:

Limite générale d'exposition pour la matière particulaire inhalable. Si possible au moyen d'aspiration à la source et d'une bonne ventilation.

##### Équipement de protection individuelle:

Aucun(es) dans des conditions normales.

##### Protection des mains:

Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques. Crème protectrice

##### Protection oculaire:

Si dégagement de poussières: lunettes de protection. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

##### Protection de la peau et du corps:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières)

##### Protection des voies respiratoires:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P3

##### Protection contre les dangers thermiques:

Aucune mesure particulière n'est requise.

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

S'assurer que les émissions sont conformes à toutes les réglementations en vigueur sur le contrôle de la pollution atmosphérique.

##### Autres informations:

Ne pas respirer les la poussière.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: blanc à crème.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: non applicable, odeur non perceptible.
pH	: Non applicable
pH solution	: 100 (5,5 - 9) g/l
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 100 - 180 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité	: Eau: Insoluble
Log Pow	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable

# Dicalite Milled Expanded Perlite

## Dicalite Agents GPE

### Dicalite Expanded Perlite

Version: 08.00

#### Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Propriétés explosives	: non explosif.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Non applicable

#### 9.2. Autres informations

Point de ramollissement	: > 800 °C
Densité apparente	: non déterminé
Autres propriétés	: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.
Indications complémentaires	: Aucune autre information n'est disponible. (se reporter à la notice technique). Les spécifications et les informations techniques du produit peuvent être obtenues chez votre fournisseur

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation: négatif.

#### 10.4. Conditions à éviter

Humidité.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides. Acide fluorique.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Poussière de silice (inerte- mais peut irriter le système respiratoire et les yeux).
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Poussière de silice (inerte- mais peut irriter les voies respiratoire et les yeux).
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: La poussière peut causer une irritation par action mécanique.

# Dicalite Milled Expanded Perlite

## Dicalite Agents GPE

## Dicalite Expanded Perlite

### Fiche de données de sécurité

Version: 08.00

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Autres informations : En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008. Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

Ecologie - air : non déterminé.

Ecologie - eau : Aucune donnée disponible sur l'écotoxicité. Compte tenu de sa faible solubilité dans l'eau, le produit est séparé dans une large mesure par voie mécanique. Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Dicalite Milled Expanded Perlite / Dicalite Agents GPE /Dicalite Expanded Perlite (93763-70-3)

Persistance et dégradabilité Biodégradabilité dans le sol: sans objet. Aucune en utilisation normale.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Dicalite Milled Expanded Perlite / Dicalite Agents GPE /Dicalite Expanded Perlite (93763-70-3)

Log Pow Non applicable

Potentiel de bioaccumulation Non applicable aux substances inorganiques.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Dicalite Milled Expanded Perlite / Dicalite Agents GPE /Dicalite Expanded Perlite (93763-70-3)

Mobilité dans le sol non déterminé

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Indications complémentaires : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

# Dicalite Milled Expanded Perlite

## Dicalite Agents GPE

### Dicalite Expanded Perlite

#### Fiche de données de sécurité

Version: 08.00

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### - Transport par voie terrestre

Non applicable

##### - Transport maritime

Non applicable

##### - Transport aérien

Non applicable

##### - Transport par voie fluviale

Non applicable

##### - Transport ferroviaire

Non applicable

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Dicalite Milled Expanded Perlite / Dicalite Agents GPE / Dicalite Expanded Perlite n'est pas sur la liste Candidate REACH

Dicalite Milled Expanded Perlite / Dicalite Agents GPE / Dicalite Expanded Perlite n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

Les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils soient conformes à toute législation locale, provinciale ou nationale.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830.

Abréviations et acronymes:

ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DPD	Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DSD	Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
EC50	Concentration médiane effective
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
IMDG	International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)

# Dicalite Milled Expanded Perlite

## Dicalite Agents GPE

### Dicalite Expanded Perlite

#### Fiche de données de sécurité

Version: 08.00

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

IATA	Association internationale du transport aérien
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
TLM	Tolérance limite médiane
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de données de sécurité
STP	Station d'épuration
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : Fabricant/fournisseur. Rédaction: Quick.MSDS Sprl - Belgium info@quickmsds.de +32 (0) 479 469 465.

Autres informations : Aucune autre information n'est disponible.

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*